

AFFAIRE N° 29. - Emprunt de la somme de 10 000 000 de Frs CFA auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION pour un projet d'électrification rural.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune projette d'électrifier en haute tension et basse tension divers quartiers de Saint-Denis, en particulier, la route Pitel, Bellepierre, le Brûlé, Canal Rouge, le Chemin du Cimetière de Saint-Bernard à la Montagne, Castel-Fleuri au Chaudron.

Le montant des travaux est évalué à 10 000 000 de Frs CFA.

Pour financer cette opération, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION un emprunt de 10 000 000 de Frs CFA.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, après accord du Génie Rural ;
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

- Montant du devis	10 000 000 de Frs CFA
- Emprunt de la C. R. C. A. M.	10 000 000 de Frs CFA

et décide de demander à la CAISSE NATIONALE de CREDIT AGRICOLE par l'intermédiaire de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE MUTUEL de la REUNION un prêt à long terme de 10 000 000 de Frs au taux de 6 %, remboursable en 10 ans.

- Considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 10 000 000 de Frs CFA à 6 %, remboursable en 10 ans, s'élève à 1 358 679 Frs CFA, prend l'engagement au nom de la Commune de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité susvisée.
- Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, moi et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Approuvé
Saint-Denis, le 4 Août 1969
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kesseler

pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
Signé : O. HOMRAU